Département de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Concierge du Collège

Réunion du Jaudi 10 Décembre 1 9 5 9

traitement

Revelorisation de L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 59182 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Fontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été , wonformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Considérant que M. JUILLET, concierge du Collège perçoit un traitement inférieur à celui de ses collègues

Vu l'avis de la Commission des Finances

décido

- que le traitement de M. Juillet Lionel, concierge contractuel du Collège sera porté à 30.000 fre par mois à compter du ler Octobre 1959

Adopté à l'unemimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an sucdits Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

ROCHEPORT S/MER lo 22 Déc. 1959 Le Sous Profet : J. VOCHEL

> POUR COPIE CONFORME Royan, le 23 Décembre 1959 Pour le Maire

Adjoint Délégué.

POUR EXTRAIT CONFORME Pr le Maire L'Adjoint Délégué.